

## PROCES VERBAL DU BUREAU DU 12 DECEMBRE 2023 À 17 H 00

Approuvé le 20 mars 2024

Publié le 25 MARS 2024

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze décembre à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le six décembre se sont réunis dans le bureau de la présidente sous la présidence de Mme JACQUES Elisabeth, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, PIGNATEL Agnès et MM. CAPEL Denis, TRON Jean-Michel.

Mme Elisabeth JACQUES procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

**Mme Hélène GARCIER-RICHAUD** est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. *Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau du 15 novembre 2023.*
2. *Création d'une régie de recettes pour l'encaissement du coworking.*
3. *Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes afférentes à la vente de composteurs pour les déchets fermentescibles par les services de la CCVUSP.*
4. *Régie de recettes « ski-pass jeunes » : désignation de la régie Ubaye ski en qualité de mandataire pour l'encaissement des forfaits vendus sur les sites du Sauze Super-Sauze et de ste Anne.*
5. *Régie Ubaye Ski - exploitation des domaines skiabls alpins de ste Anne et de Larche et exploitation des sites nordiques – extension des trois régies à la vente d'objets promotionnels, plans des pistes et menus produits.*
6. *Questions diverses.*

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 15 NOVEMBRE 2023

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DU COWORKING**

La présidente rappelle que la CCVUSP gère l'espace de coworking de l'hôtel d'entreprises et que pour faciliter l'accès aux postes dudit espace, un logiciel de réservation avait été acquis avec système de paiement en ligne.

Elle explique qu'une régie de recettes avait été créée pour l'encaissement des droits y afférents ; or, cette régie avait été rattachée au budget principal de la CCVUSP, alors qu'elle concerne le budget annexe de l'hôtel d'entreprises. Il convient de corriger cette erreur, d'où la délibération présentée.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **3. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES AFFERENTES A LA VENTE DES COMPOSTEURS POUR LES DECHETS FERMENTESCIBLES PAR LES SERVICES DE LA CCVUSP ;**

La Présidente explique que cette délibération fait référence à une délibération précédente portant sur le même objet et qu'elle introduit une simple modification quant aux modes de paiement acceptés par cette régie de recettes, indiqués à l'article 5. En effet, à ce jour, seuls les paiements par espèces et chèques sont acceptés. Il s'avère que les collectivités territoriales et les communes, intéressées par l'acquisition de composteurs, paient par mandats administratifs uniquement. La Présidente propose que la régie de recettes soit modifiée en ce sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **4 REGIE DE RECETTES « SKI PASS JEUNES » : DESIGNATION DE LA REGIE UBAYE SKI EN QUALITE DE MANDATAIRE POUR L'ENCAISSEMENT DES FORFAITS VENDUS SUR LES SITES DU SAUZE SUPER-SAUZE ET DE SAINTE-ANNE**

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

## **5 REGIE UBAYE SKI – EXPLOITATION DES DOMAINES SKIABLES ALPINS DE SAINTE ANNE ET DE LARCHE ET EXPLOITATION DES SITES NORDIQUES – EXTENSION DES TROIS RÉGIES À LA VENTE D'OBJETS PROMOTIONNELS, PLANS DES PISTES ET MENUS PRODUITS.**

La Présidente précise que la Régie Ubaye Ski souhaite pouvoir vendre, outre les forfaits de ski, des objets promotionnels, des plans des pistes et autres produits relatifs au ski sur les sites de ski alpin et nordiques de Larche, Saint-Paul et Sainte-Anne. Les régies des sites doivent donc être étendues. La Présidente propose que les trois régies de recettes soient modifiées en ce sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

La secrétaire de séance,  
Mme Hélène GARCIER-RICHAUD



La Présidente,  
Mme Elisabeth JACQUES.